



Post Play Express

Vol.2, No. 3, Novembre 2010

NOTE DE L'ÉDITEUR

Salutations à toutes et à tous. Voici le troisième numéro de Post Play Express pour la saison 2010-2011. Je n'ai pas l'habitude de me plaindre, mais la réponse à mon appel d'articles auprès des membres du Conseil national, des détenteurs de licence FIBA qui ont eu l'occasion de voyager au cours des derniers mois et de l'ensemble des membres s'est avérée moins qu'écrasante.

Alors, s'il vous plaît, à vos claviers! Donnez l'occasion à vos collègues membres de l'ACAB de lire vos idées et d'apprendre de vos expériences.

À PROPOS DE L'EXAMEN NATIONAL SUR LES RÈGLES

Par Paul Deshaies

Interprète national de l'ACAB

Au moment de lire ce bulletin, quelques-uns d'entre vous aurez probablement déjà écrit l'examen national pour l'année 2010-2011. Pour les autres, ce moment approche certainement à grands pas.

Il faut reparler du contexte de passation de l'examen en lien avec le Programme national de certification des officiels (PNCO). L'un des objectifs du PNCO consiste à normaliser les niveaux de certification de sorte qu'un officiel de niveau 1 au Manitoba se compare à un officiel du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique ou de toute autre province. Il en va de même pour les niveaux 2 à 4. La connaissance des règles constitue l'un des critères de base de la certification. L'examen national est l'un des outils servant à mesurer cet aspect important. En plus de l'examen, le PNCO exige que la connaissance des règles soit évaluée dans un contexte appliqué, sur le terrain, dans une compétition réelle. Les deux évaluations, théorique et pratique sont obligatoires et complémentaires. Étant donné que l'examen fait partie des exigences de certification à tous les niveaux nationaux de certification, il est impératif que l'examen se passe de la même façon dans tout le pays. Pour une reconnaissance nationale, un officiel doit passer l'examen sans livre dans un

environnement surveillé.

Plusieurs provinces respectent cette directive pour tous les officiels, mais ce n'est pas le cas à d'autres endroits. Certains allèguent que c'est incontrôlable. Mais, c'est la règle. Nous sommes des arbitres de basketball. Comme tels, nous sommes les gardiens de l'intégrité de notre sport. Nous avons le devoir moral d'adhérer aux règles dans toutes nos actions. Si nous décidons par nous-mêmes de mettre les règles de côté, nous faisons preuve d'un niveau de moralité très inférieur à celui auquel s'attendent de nous celles et ceux qui mettent leur confiance dans notre objectivité et notre honnêteté. Ne pas obéir aux règles, c'est tricher. Il appartient aux dirigeants à tous les niveaux (national, provincial, régional et local) et ultimement à chaque individu de voir à ce que les règles soient respectées. Pour devenir un officiel certifié au niveau national, il y a des exigences à remplir. L'examen sur les règles est l'une d'entre elles. Il constitue une épreuve sur les connaissances acquises. Lorsqu'on y répond à l'aide du règlement, en discussion par groupe ou comme examen à la maison, il devient un outil d'apprentissage. Il n'y a rien de mal à utiliser l'examen comme outil d'apprentissage, mais une fois qu'il a servi comme véritable outil de mesure des connaissances.

Chaque année, je reçois des commentaires à propos de l'examen, de la pertinence et de la clarté de certaines questions et de la difficulté globale de l'examen. L'année dernière en particulier, des voix ont critiqué l'examen en termes non voilés. La question de l'examen a été débattue à l'Assemblée générale annuelle en septembre. Il a été convenu de modifier le processus de création de l'examen. J'ai demandé aux interprètes provinciaux de me fournir des questions (au moins dix) qui pourraient se retrouver dans l'examen. Huit des dix interprètes ont répondu à l'appel. Puis, en grande partie à l'aide des questions soumises, j'ai composé un brouillon de l'examen et l'ai envoyé aux interprètes pour avoir leur rétroaction. Quelques-uns ont réagi. Vous avez vu ou verrez bientôt le résultat final. .

L'examen national s'adresse à tout l'éventail des passés d'arbitrage dans tout le Canada, à partir des débutants jusqu'aux vétérans de 30 ans et plus ainsi qu'aux arbitres d'élite détenteurs d'une licence internationale, du niveau 1 au niveau 5. Dans ce cadre, on ne doit pas s'attendre à ce que toutes les questions portent exclusivement sur des situations courantes ou sur des règles de base. Il doit y avoir de la place pour des cas moins fréquents. Un nombre minimal de questions doivent représenter un défi pour les plus chevronnés et les plus expérimentés. Les débutants ne doivent pas s'attendre à obtenir un score élevé au premier ou deuxième passage de l'examen, malgré que plusieurs jeunes officiels font très bien rapidement. C'est pourquoi le PNCO prévoit des marques de réussite différentes aux différents niveaux de certification. Un officiel de niveau 1 qui obtient un score de 35/50 (70%) à l'examen national atteint la note de passage au niveau national, alors que c'est 40/50 (80%) au niveau 2 et 43/50 (86%) aux niveaux 3 et 4 qui sont exigés. Le succès est donc proportionnel au niveau d'expérience et de compétence.

Si vous répondez à l'examen dans le contexte prescrit et que vous n'obtenez pas la note de passage, ne vous laissez pas aller au découragement. Voyez plutôt le besoin de travailler davantage pour connaître les règles. Pour devenir un officiel solide et de qualité supérieure, vous devez contrôler ce qu'il vous est possible de contrôler. La connaissance des règles est l'un de ces aspects qu'il vous incombe de contrôler. Il n'y a rien de plus dommageable pour un officiel et, par extension, pour l'ensemble de la communauté des arbitres, qu'un individu qui rend une décision incorrecte, dans n'importe quelle situation, par ignorance de la règle.

Si vous avez atteint la marque de réussite à votre niveau, que ce soit une motivation pour continuer à apprendre. Être à l'aise avec toutes les règles et n'avoir aucun doute sur sa capacité de rendre des décisions correctes en tout temps constituent le fondement de la crédibilité et de la confiance en soi d'un officiel.

J'apprécierais vos commentaires sur cet article. N'hésitez pas à exprimer votre opinion, que vous soyez d'accord ou non. J'ai hâte de lire vos commentaires.

UN PETIT DÉFI

À titre d'interprète national, je reçois des courriels presque quotidiennement, surtout de la part des interprètes provinciaux, mais aussi des membres de la base. Voici quelques-unes des questions qui m'ont été soumises au cours des dernières semaines. Les réponses sont à la page suivante. Évidemment, la majorité des questions porte sur les changements de règles. Voyons comment vous vous en tirez!

1. A1 relâche un tir au panier. Alors que le ballon est en l'air, le signal des 24 secondes retentit. Après le signal, B2 commet une faute sur A4. Le ballon ne touche pas l'anneau. Quelle est la procédure, surtout en ce qui concerne l'appareil des 24 secondes?
2. A4 tient le ballon pour un dernier lancer franc. B4 pénètre dans le couloir des lancers avant que le ballon soit relâché. A4 complète son lancer et le réussit, mais commet une violation en mettant le pied sur la ligne en relâchant le ballon. Quelle est la procédure à suivre?
3. En l'absence de marques sur le terrain pour indiquer la zone « no charge », devrions-nous nous conformer à l'intention de la règle et pénaliser le défenseur ou doit-on imputer une faute pour avoir chargé à un attaquant qui contacte un défenseur en position légale?
4. L'équipe A a le ballon pour une remise en jeu à la ligne médiane suite à une faute antisportive. A3 reçoit la remise en jeu avec le pied droit complètement en zone avant et le pied gauche en l'air. A3 pose ensuite son pied gauche au sol en zone arrière. S'agit-il d'une action légale et le décompte des 8 secondes doit-il commencer?
5. Le port d'une chemisette (T-shirt) est-il permis? S'il est permis de porter des manches de compression, est-il permis de porter une chemise de compression à manches longues?
6. Est-ce possible qu'une faute antisportive soit décernée avant le départ du chronomètre de jeu lors de l'entre-deux?
7. A1 dribble en zone arrière et l'officiel a compté 5 des 8 secondes au moment où il remarque que le chronomètre de jeu et l'appareil des 24 secondes n'ont pas démarré. L'officiel interrompt le jeu et demande au chronométreur de retirer 5 secondes au chronomètre de jeu. À la reprise par une remise en jeu de l'équipe A en zone arrière, commencera-t-on un nouveau décompte des 8 secondes et l'appareil des 24 secondes sera-t-il remis à 24?
8. Lorsqu'un joueur lance le ballon sur le panneau, il commence un dribble. Un joueur attrape une passe et lance le ballon sur le panneau et continue un dribble sans attraper le ballon après qu'il a touché le panneau. Je ne vois pas de raison de juger cette action comme incorrecte. Ai-je raison?
9. Le tir de A1 est en l'air lorsque B2 commet une faute sur B2 dans la zone restrictive sous le panier de l'équipe B. Le panier est réussi. Quelle est la procédure à suivre?
10. Avec 0 :00.3 seconde à jouer au 4^e quart, A1 tente un dernier lancer franc. Alors que le ballon est dans le panier, B1 touche le ballon. Le chronomètre de jeu démarre-t-il à ce moment? Dans les mêmes circonstances, si A2 touche le ballon, le chronomètre de jeu démarre-t-il à ce moment?

Réponses

1. Une violation des 24 secondes s'est produite. La faute de B2 est ignorée à moins d'être technique, antisportive ou disqualifiante. La violation est pour n'avoir pas réussi à tenter un tir qui entre dans le panier ou touche l'anneau dans le temps prescrit. Cela se compare à l'exemple 3 des Interprétations, sous l'article 29, Énoncé 1 qui dit :

« A4 tente un tir vers la fin du délai des 24 secondes. Le ballon est bloqué légalement par B4 et le signal des 24 secondes retentit.. Après le signal, B4 commet une faute sur A4.

Interprétation : *Une violation des 24 secondes s'est produite. La faute de B4 sera ignorée à moins d'être technique ou disqualifiante. »*

2. Le lancer franc ne compte pas. Il y a violation par les deux équipes. C'est une situation d'entre-deux. Remise en jeu au prolongement de la ligne des lancers francs selon la possession en alternance.
3. Au niveau national (SIC, ACSC), la règle du « no-charge » ne s'appliquera pas tant que les marques de terrain n'y seront pas. Il devrait en être de même aux niveaux provincial et local.
4. Oui.
5. Au Canada, le port de la chemisette n'est pas permis aux niveaux supérieurs (plus haut que le niveau de l'école secondaire). Le port d'une chemise de compression à manches longues est permis en autant qu'elle soit de la même couleur que le maillot.
6. Ce n'est plus le départ du chronomètre qui détermine la fin de l'intervalle de jeu précédant la rencontre. L'intervalle finit lorsque l'arbitre lance le ballon au cours de l'entre-deux. Si une faute se produit avant le lancer de l'arbitre, c'est une faute durant un intervalle de jeu, donc une faute technique. Si la faute de produit après le lancer de l'arbitre (même avant qu'il soit tapé), c'est une faute durant le temps de jeu même si le chronomètre de jeu n'a pas encore démarré.
7. Oui. Selon l'article 28.1.3, il y a cinq raisons de ne pas recommencer un décompte des 8 secondes. L'arrêt du jeu pour une raison technique n'est pas parmi les cinq. Par ailleurs, l'article 29.2.1 stipule : *« Si le jeu est interrompu par un officiel ... pour toute raison valide non en lien avec l'une ou l'autre équipe, la possession du ballon ira à l'équipe qui avait le contrôle au moment de l'interruption. Si la remise en jeu a lieu en zone arrière, l'appareil des 24 secondes sera réinitialisé à 24. »*
8. Oui.
9. Le panier compte. Une remise en jeu est accordée à l'équipe A en zone avant. Étant donné que l'équipe A a satisfait à l'exigence de tenter un tir et a marqué dans le temps prescrit, l'équipe A bénéficie d'un nouveau décompte des 24 secondes.
10. Non dans les deux cas. Le lancer franc est réussi. Le chronomètre de jeu démarre seulement lorsque la remise en jeu de l'équipe B est complétée après le lancer franc.

L'ARBITRE QUI A FAIT PASSER LA RENCONTRE AVANT TOUT

Je suis un arbitre international de basketball et j'ai eu la chance d'arbitrer aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde récemment. Au cours de ma progression, on m'a enseigné très tôt que nous, comme arbitres, devons faire passer le match avant nous-mêmes, nous assurer que les athlètes se produiront dans un contexte d'équité. Il ne faut jamais oublier non plus que cette rencontre constitue à ce moment l'événement le plus important dans les vies de l'athlète, de l'entraîneur et du parent. Je me rappelle souvent ces notions avant d'arbitrer un match, mais elles ne me sont jamais apparues plus clairement que lorsque j'ai agi récemment comme entraîneur adjoint de l'équipe de hockey de mon fils et que j'ai rencontré pour la première fois un jeune homme qui a adopté un comportement tout à fait en ligne avec ces valeurs.

Au cours des années, comme arbitre, je me suis parfois montré intolérant envers les entraîneurs qui protestent contre des décisions évidentes, les joueurs qui réagissent de façon négative des décisions pourtant nullement douteuses aux yeux de tous et les parents qui se plaignent du résultat d'un match en se basant sur un ou deux appels. Je dois avouer toutefois que je suis coupable des mêmes réactions lorsque j'observe les rencontres de hockey de mon fils. Je ne suis pas un papa de hockey qui agit en fou et de façon irrationnelle, mais parfois je me laisse aller à mes émotions et je suis frustré par l'arbitrage. En même temps, je me souviens que les arbitres au niveau PeeWee sont la plupart du temps des adolescents qui apprennent leur métier et que nous sommes choyés d'avoir des arbitres pour ces rencontres de jeunes de 11 ans. Ceci dit, cela me peine de voir de jeunes arbitres avec les manches tirées en bas des mains, qui ne patinent pas pour se mettre en bonne position et dont le langage corporel communique clairement qu'ils préféreraient se retrouver ailleurs que sur la glace.

Tout juste comme ma confiance dans l'art d'arbitrer commençait à s'éroder, un jeune arbitre de Kamloops qui se nomme Brent Hazel s'est retrouvé sur mon chemin et a regonflé mon enthousiasme.

Il y a quelques dimanches, nous devions jouer une rencontre de ligue contre nos grands rivaux. Les matchs précédents avaient été âprement disputés et les deux équipes avaient hâte de s'affronter à nouveau. Comme d'habitude, les deux équipes se concentraient sur leur préparation au vestiaire et sur la glace, puis se sont rendues à leur banc respectif pour attendre le début du match. Pendant ce temps, l'un des entraîneurs de notre équipe s'est rendu au vestiaire des arbitres pour leur signaler que tout était prêt. À notre grand désarroi, il est revenu nous annoncer qu'aucun arbitre n'avait été assigné à notre match en raison d'un bris de communication dont personne n'était vraiment responsable. Il y avait bien trois arbitres qui venaient de finir le match précédent, mais tous les trois

avaient des engagements ailleurs et ne pouvaient rester pour notre partie.

Un vent de panique a soufflé sur nos adversaires et leurs parents qui venaient de se taper deux heures de route et. Il serait extrêmement décevant sur la rencontre ne pouvait pas se jouer. Nous nous sommes tous mis à chercher une solution. Téléphones au directeur de la ligue, au répartiteur et à plusieurs autres personnes susceptibles de nous aider. Nous avons aussi demandé à l'un des trois arbitres du match précédent, Brent Hazel, s'il n'était vraiment pas possible qu'il reste. Il nous a confirmé qu'il s'était engagé auprès d'autres personnes et qu'il ne voulait décevoir personne. Toutefois, il a offert d'appeler son superviseur pour tenter de trouver d'autres arbitres. Nous l'avons remercié et avons attendu à l'extérieur de son vestiaire.

Les deux équipes s'échauffaient sur la glace en attendant et la nouvelle s'était rendue dans les gradins à l'effet que le match n'aurait peut-être pas lieu faute d'arbitres. Nous étions gênés de voir que l'autre équipe avait effectué un long trajet peut-être inutilement. Nous savions aussi que nos enfants seraient catastrophés de ne pas jouer. Notre frustration s'accroissait. J'ai alors décidé de m'enquérir auprès de Brent des progrès réalisés. Il était au téléphone avec son répartiteur et a mis son appareil en mains libres. Le répartiteur répétait avec raison qu'il était pratiquement impossible d'avoir des arbitres à si brève échéance et que, par le temps qu'ils arrivent, le temps de glace serait terminé. Cependant, tout à son honneur, il accepta d'essayer de communiquer avec quelques arbitres.

Je m'étais déjà trouvé dans cette situation comme arbitre et j'étais convaincu que notre rencontre allait être annulée. J'ai quitté le vestiaire des arbitres très déçu pour les enfants des deux équipes et expliqué la situation à toutes les personnes concernées. Puis, je suis retourné au vestiaire des arbitres pour remercier Brent de ses efforts pour nous aider. J'ai alors constaté qu'il avait revêtu son uniforme d'arbitre et était en train de lacer ses patins. Je lui ai demandé ce qu'il faisait et il m'a répondu : « Je vais arbitrer le match... pas de problème. » Je lui ai rappelé son engagement préalable et il m'a répondu qu'il s'arrangerait. Inutile de dire que j'ai couru dire aux deux équipes et aux parents que notre rencontre aurait lieu. Et elle a eu lieu.

Je pourrais finir cette histoire en disant que Brent a arbitré tout seul et a fait du bon travail. Mais, il faut dire davantage. Non seulement Brent a arbitré seul, mais il s'est concentré et a travaillé plus fort que n'importe quel arbitre (moi inclus) que j'ai vu depuis longtemps. Il accomplissait vraiment le travail de trois officiels (arbitre et juges de lignes) en patinant pour se mettre en position, en anticipant le jeu, en étant ferme tout en faisant preuve d'une sensibilité remarquable envers l'allure du jeu. De fait, il s'est produit plusieurs situations serrées de hors-jeu potentiels autant pour nous que pour l'autre équipe et il les a toutes appelées correctement. Le jeu est devenu un peu physique à un moment et il a décerné quelques punitions opportunes aux deux camps. De plus, il a accepté de jouer en temps chronométré nonobstant le fait qu'il était pressé dans le temps. En un mot, il a montré que le match, les joueurs, les

entraîneurs et les parents étaient importants pour lui.

Nous avons éventuellement perdu la partie. Mais je peux affirmer qu'elle a été l'une des rencontres sportives les plus mémorables dans lesquelles j'ai été impliqué. Non pas à cause de l'effort incroyable des joueurs, de la stratégie des entraîneurs ou de l'intensité de la foule, mais parce qu'un jeune arbitre a décidé de mettre sa propre vie en veilleuse, de sacrifier de son temps personnel et de véritablement sauver une rencontre, envers laquelle il n'avait aucune obligation, comme si c'était le 7^e match de la finale de la coupe Stanley.

Je dois dire aussi que j'ai appris par la suite que Brent est un jeune officiel accompli qui arbitre au niveau junior. C'est encore plus impressionnant en ce sens qu'il aurait pu avoir la réaction qu'arbitrer un petit match PeeWee était trop bas pour un arbitre de son calibre. Brent Hazel m'a fait me souvenir pourquoi je suis fier d'être un arbitre et pourquoi nous devons à lui, aux athlètes, aux entraîneurs et aux parents de toujours faire passer le match en premier.

Merci Brent!

Steve Seibel

Entraîneur adjoint, Kamloops Cowboys PeeWee Tier 2

Arbitre FIBA

Kamloops, BC

Allez! Un effort!

Faites parvenir vos articles à

paul.deshaies@videotron.ca